



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Rapport de compilation et de synthèse sur les activités
de renforcement des capacités entreprises par les organes
créés au titre de la Convention**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi afin d'étayer le débat approfondi sur le renforcement des capacités lors de la première réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, organisé en marge de la trente-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et en vue d'un plus ample examen par le SBI à sa trente-septième session. Il rassemble et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités entreprises par les organes compétents créés au titre de la Convention, à savoir le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité exécutif de la technologie.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction..... | 1–5 | 3 |
| A. Mandat..... | 1–2 | 3 |
| B. Objet de la note..... | 3–5 | 3 |
| II. Activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention | 6–19 | 4 |
| A. Activités de renforcement des capacités entreprises par le Groupe consultatif d’experts des communications nationales des Parties non visées à l’annexe I de la Convention | 6–11 | 4 |
| B. Activités de renforcement des capacités entreprises par le Groupe des pays les moins avancés..... | 12–17 | 5 |
| C. Activités de renforcement des capacités menées sous les auspices du Comité exécutif de la technologie | 18–19 | 6 |

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 144 de sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités, avec la participation des Parties, des représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels compétents, afin que tous partagent leurs expériences, échangent leurs idées, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées.

2. La Conférence des Parties a décidé que la première réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités aurait lieu pendant la trente-sixième session du SBI et elle a demandé, entre autres, au secrétariat de rassembler et de synthétiser les informations sur les activités de renforcement des capacités, notamment les enseignements tirés, communiqués par les organes compétents créés au titre de la Convention¹.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport rassemble et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports énumérés ci-après du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Comité exécutif de la technologie produits après la dix-septième session de la Conférence des Parties:

a) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2012/2);

b) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour la région de l'Afrique (FCCC/SBI/2012/12);

c) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique sur les inventaires des gaz à effet de serre pour la région de l'Asie et du Pacifique (FCCC/SBI/2012/13);

d) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier de formation pratique pour la région de l'Asie et du Pacifique sur l'évaluation des mesures d'atténuation (FCCC/SBI/2012/14);

e) Rapport de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (FCCC/SBI/2012/7);

f) Rapport sur les modalités d'interaction et le plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2012-2013 (FCCC/SB/2012/1).

¹ Décision 2/CP.17, par. 146 et 150.

4. Les informations relatives aux activités ayant un lien avec le renforcement des capacités entreprises par le Centre et le Réseau des technologies climatiques, le Comité de l'adaptation et le Comité permanent figureront dans les rapports qui seront établis à l'avenir une fois que ces organes seront devenus opérationnels.

5. Le Forum de Durban sur le renforcement des capacités voudra peut-être examiner les informations contenues dans le présent rapport en vue d'améliorer encore le suivi et l'examen des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

II. Activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention

A. Activités de renforcement des capacités entreprises par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

6. Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a organisé, avec le concours du secrétariat, trois ateliers entre novembre 2011 et mars 2012. Le principal objectif de ces ateliers était de renforcer les capacités des experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) associés au processus d'établissement des communications nationales.

7. Les experts nationaux de 35 Parties non visées à l'annexe I représentant la région de l'Afrique ont suivi l'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour cette région, organisé à Nairobi (Kenya) du 7 au 11 novembre 2011. L'évolution récente des connaissances scientifiques en la matière et les divers outils et méthodes susceptibles d'être utilisés pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation ont été présentés aux participants. L'atelier comportait également des séances d'application pratique consacrées à l'utilisation des outils et des méthodes appropriés concernant les scénarios de changements climatiques, les ressources en eau, le secteur de la santé, l'agriculture et les ressources côtières. Trente autres personnes représentant des Parties de la région de l'Afrique ont participé chaque jour en moyenne à l'atelier par vidéoconférence.

8. Un atelier de formation pratique a été organisé pour la région de l'Asie et du Pacifique. L'objectif de cet atelier, qui s'est déroulé à Colombo (Sri Lanka) du 30 janvier au 3 février 2012, était de former des experts nationaux de la région associés à l'établissement des inventaires nationaux de GES. Y ont participé 41 experts nationaux de 30 Parties non visées à l'annexe I. Une cinquantaine d'autres personnes en moyenne, représentant des Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Asie et du Pacifique, ont pris part chaque jour à l'atelier par vidéoconférence. L'atelier offrait une formation approfondie, notamment des modules de formation pratique à l'établissement des inventaires nationaux de GES conformément aux «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» et aux méthodes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant tous les secteurs couverts par un inventaire national des GES.

9. Un autre atelier régional pour la région de l'Asie et du Pacifique, organisé à Bangkok (Thaïlande) du 27 février au 2 mars 2012, avait pour but de renforcer les capacités des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I associés à l'évaluation des mesures d'atténuation en leur présentant les résultats de travaux scientifiques récents et divers outils et méthodes. Trente-trois experts nationaux de 32 Parties non visées à

l'annexe I ont assisté à l'atelier. En outre, neuf participants y ont pris part par vidéoconférence. Après la présentation d'informations sur les changements climatiques, les sources d'émissions et les puits de GES et les avantages potentiels des activités d'atténuation, y compris les liens existant entre atténuation, adaptation et développement, les participants ont suivi des séances de formation pratique consacrées à la réalisation d'évaluations des mesures d'atténuation.

10. Tout en reconnaissant que les ateliers de formation pratique contribuent utilement à renforcer les capacités des experts nationaux, le Groupe consultatif d'experts a noté que l'efficacité des ateliers et de la formation en ligne pourrait être améliorée par un certain nombre de mesures telles que les suivantes: élaborer et mettre en œuvre des programmes d'apprentissage en ligne en complément des ateliers et offrir des possibilités de formation continue après les ateliers; mettre en place et gérer un forum de discussion sous la forme d'un réseau électronique pour l'échange de vues, d'expériences et d'informations entre les participants aux ateliers et les experts; et mettre au point plusieurs séries d'exercices de formation correspondant à différents niveaux de compétence².

11. Le Groupe consultatif d'experts s'emploie à améliorer et à mettre à jour les matériels pédagogiques destinés aux experts nationaux portant sur les inventaires nationaux de GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation. De plus, le Groupe consultatif d'experts recueille et synthétise également des informations techniques sur les outils et les appuis disponibles en vue de faire connaître les mesures à prendre pour tenir compte des aspects liés aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes. Il rassemble en outre des informations sur les activités et programmes existants, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

B. Activités de renforcement des capacités entreprises par le Groupe des pays les moins avancés

12. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés apporte son concours aux pays les moins avancés (PMA) en ce qui concerne la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), le programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation³.

13. Le Groupe d'experts élabore actuellement des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation et il met au point des matériels pédagogiques pour les ateliers pédagogiques devant être organisés en 2012 et 2013 pour renforcer les capacités des PMA à mener des activités d'adaptation au niveau national. En outre, un document sur la prise en compte d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes et des communautés vulnérables dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA a été établi. Ce document fera partie des outils de formation des ateliers régionaux et il servira également à fournir des orientations techniques et un appui dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation.

² FCCC/SBI/2012/2, par. 17.

³ Il a été estimé que le processus des plans nationaux d'adaptation devait aller au-delà de la production d'un document définissant le plan national d'adaptation de manière statique et présenter tous les éléments nécessaires à une action en matière d'adaptation (analyse des lacunes, renforcement des capacités, plans de communication, mobilisation des parties prenantes, élaboration de politiques, de programmes et de projets concrets) (FCCC/SBI/2012/7, par. 25).

14. Le Groupe d'experts appuie également la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA. À sa vingt et unième session, il a fourni, en concertation avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des renseignements plus détaillés pour chacun des éléments du programme de travail en faveur des PMA, autres que les PANA, en vue d'informer la Conférence des Parties des directives à donner au FEM concernant l'appui à la mise en œuvre de ces éléments, par exemple: renforcement des secrétariats et/ou centres de coordination nationaux et, au besoin, création de telles instances; formation des négociateurs aux techniques et au langage des négociations; appui à l'élaboration de PANA; promotion de programmes de sensibilisation du public, dans le but d'assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques; mise au point et transfert de technologies; et renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre de PANA.

15. Le Groupe d'experts continuera à renforcer le portail des PMA⁴, qui est le principal support d'information sur les PANA et le programme de travail en faveur des PMA, et qui fournira aussi à l'avenir des renseignements et un appui pour le processus des plans nationaux d'adaptation.

16. Le Groupe d'experts produira un deuxième volume de la publication consacrée aux pratiques optimales et aux enseignements à retenir⁵, qui sera centrée sur les aspects relatifs à la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA et passera en revue, entre autres, l'élaboration de plans en vue de l'application intégrale des PANA, l'accès aux fonds, les relations avec des parties prenantes clefs et la mise en œuvre sur le terrain.

17. Le Groupe d'experts établit régulièrement des notes d'information en anglais et en français pour tenir les PMA parties informés de l'évolution du processus de négociation s'agissant des questions qui les intéressent particulièrement. De plus, il facilitera l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation en produisant une publication de synthèse annuelle regroupant ses documents de travail.

C. Activités de renforcement des capacités menées sous les auspices du Comité exécutif de la technologie

18. Le Comité exécutif de la technologie (CET) facilite l'action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies afin de soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale, effective et continue de la Convention. Le CET, entre autres fonctions, formule des orientations relatives aux politiques et facilite la collaboration dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies et il stimule l'élaboration et l'utilisation de feuilles de route ou de plans d'action aux niveaux international, régional et national, y compris l'élaboration de lignes directrices relatives aux meilleures pratiques en tant qu'outils propres à faciliter les mesures⁶.

19. Le CET a élaboré son plan de travail à sa deuxième réunion, tenue du 15 au 17 février 2012. Dans le cadre de son plan de travail glissant pour 2012-2013, le CET passera en revue les besoins de diverses sources en matière de technologie en vue de

⁴ http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/items/4751.php.

⁵ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_publication_bbill_2011.pdf.

⁶ Décision 1/CP.16, par. 121.

formuler des recommandations sur les cadres propices, dresser un inventaire et examiner les feuilles de route existantes en matière de technologie, produire des documents techniques et mettre en place une plate-forme d'information pour le CET dans le cadre du centre d'échange d'informations sur le transfert de technologies (TT:Clear)⁷ afin d'améliorer la compréhension d'aspects spécifiques en relation avec la mise au point et le transfert de technologies.

⁷ <http://unfccc.int/ttclear/jsp/index.jsp>.